

CONVENTION de PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

ENTRE

D'une part : la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé, représentée par son maire, dont le siège est 23 rue de la Mairie (28500),

- Et d'autre part :
- Demeurant :
- Dénotmé « le redevable »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet :

Le redevable demande à bénéficier du paiement mensuel de sa facture de cantine et de sa facture de garderie, en prélèvements mensuels sur son compte bancaire ou postal, pour l'année scolaire,

Article 2 : Date des prélèvements :

Les prélèvements seront opérés entre le 10 et le 15 de chaque mois.

Article 3 : Montant des prélèvements :

Les prélèvements correspondront au total de votre facture de cantine et/ou de votre facture de garderie. En cas d'adhésion en cours d'année, les prélèvements débiteront le mois suivant l'adhésion. Exemple : *adhésion en Octobre, 1^{er} prélèvement en Novembre.*

Article 4 : Modification nom :

Le redevable qui change de nom, doit contacter le secrétariat de la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé (02.37.38.31.03) au plus tard le 30 du mois qui précède le prélèvement.

Article 5 : Changement de compte bancaire :

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire ; d'agence, de banque ou de banque postale, doit impérativement se procurer un nouvel imprimé de demande d'autorisation de prélèvement (SEPA) auprès du secrétariat de la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé. Il conviendra de le remplir et le retourner, accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

Article 6 : Renouvellement du contrat de prélèvement automatique :

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement à l'échéance, est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau recourir au prélèvement automatique pour l'année suivante.

Article 7 : Fin de contrat

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat de prélèvement informe le secrétariat de la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé par simple courrier ou mail (accueil@marvillemoutiersbrule.fr)

Article 8 : Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, il ne sera pas représenté automatiquement. Un appel à régularisation vous sera adressé pour le règlement du montant de la facture de cantine et/ou de garderie. La régularisation interviendra par chèque bancaire ou règlement en espèces auprès de la Trésorerie de Dreux Agglomération, 1 bis rue des Granges 28019 DREUX Cedex.

Fait en double exemplaire le

Le Maire,
Véronique BASTON

L'usager

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR49ZZZ80B619

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : MAIRIE de MARVILLE-MOUTIERS-BRULE
Adresse : 23 rue de la Mairie
Code postal : 28500
Ville : MARVILLE-MOUTIERS-BRULE
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="text-align: center; width: 50%;">IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</th> <th style="text-align: center; width: 50%;">IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</th> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)			

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
 Paiement ponctuel Y

Signé à :
 Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Signature

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
 Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.